

**DECRET N° 2008-188 DU 08 AVRIL 2008**

portant approbation du budget Prévisionnel du Centre d'Action Régionale pour la Promotion Agricole du Mono et du Couffo (CeRPA-MONO/COUFFO) pour l'exercice 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** le Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif aux droits de sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 mai 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006-582 du 02 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2007- 437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Vu** le décret n° 2004-301 du 20 mai 2004 portant approbation des statuts des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) ;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 février 2008 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre d'Action Régionale pour la Promotion Agricole du Mono et du Couffo (CeRPA-MONO/COUFFO) pour l'exercice 2008 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 avril 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni Y A Y I.-**

Le Ministre des Finances,

**Soulé Mana LAWANI.-**

Le Ministre de l'Agriculture, de  
l'Elevage et de la Pêche,

**Roger DOVONOU.-**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MAEP 4 MEF 4  
AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP  
02 CeRPA 6 CARDER 6 JO 1.-